

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Daniel Noiseux

<https://www.cadre21.org/membres/bf7407411e327574218b773c>

Date d'obtention : 2022-03-21 18:23:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais consulter les images recueillies.

Suivre la grille d'évaluation pour les rencontres avec les élèves. On communique avec le service de police pour la suite des choses.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Des interventions mieux structurées. Respect des étapes à suivre dans de telles situations. Éviter la propagation des informations erronées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre le processus:

Respecter les 4 étapes du processus d'intervention.